



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DÔME

**Sous-Préfecture d'Issoire**

**Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme**

## **COMPTE - RENDU**

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302011**

**«Gîtes des Couzes»**

**Réunion du 11 décembre 2017 à Montaigut-le-Blanc**

La réunion est présidée par Monsieur Tristan RIQUELME, Sous-Préfet d'Issoire.

Sont présents :

Tristan RIQUELME	Sous-Préfet d'Issoire
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Sarah MOULINIER	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Philippe BOICHUT	PNR des Volcans d'Auvergne
Christian CHABAUD	Commune de MONTAIGUT-Le-BLANC(Maire)
Alphonse BELLONTE	Commune de SAINT NECTAIRE (Maire)
Pierre RIGOULET	FRANSYLVA – Forestiers Privés du Puy-de-Dôme
Philippe ROY	FNSEA du Puy-de-Dôme
Matthieu BERNARD	Chauves-Souris Auvergne (Président)
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne

*Sont excusés* : La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, l'ONCFS, la fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National des Forêts.

M. Tristan RIQUELME, Sous-Préfet d'Issoire et président du comité de pilotage, introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole à M. Stéphane CORDONNIER du CEN Auvergne. C'est le CEN Auvergne qui a été désigné par l'Etat pour mettre en œuvre le document d'objectif sur ce site Natura 2000 pendant 3 ans (2016-2018), en partenariat avec Chauve-Souris Auvergne.

### **Remarques du Comité de pilotage sur les actions présentées**

- **Contrats agri-environnementaux**

Le bilan présenté sur le PAEC « Couze Chambon amont » est provisoire car il ne concerne que la première année de contractualisation.

- **Contrat Natura 2000**

Suite au contrat engagé en fin d'année 2016, les travaux ont été réalisés comme prévu. Les deux caves ont été fermées et les panneaux de police posés pour éviter le passage de véhicules motorisés sur le pont de la Louve.

- **Restauration du marais de St-Nectaire**

Il est précisé que le co-financement de 20% est apporté par la commune de St-Nectaire et non directement par le SIVU. Ce projet est intégré à une valorisation plus globale des sources. Le captage « Charles », foré en 1981, puis en 1993, a été foré de nouveau récemment. Il permet d'avoir de l'eau chaude à 60-62° avec un débit de 7m<sup>3</sup>/h qui sert pour le chauffage de la piscine de Thermadore. Il existe une autre tête de forage au même endroit qui avait cassé et qui pourrait peut-être être réactivée pour avoir de l'eau encore plus chaude. Une autre source (source « sans-soucis ») pourrait aussi être utilisée. Ces forages sont faits en préservant l'alimentation des fontaines pétrifiantes. Une technique d'injection d'eau sous pression permettra d'éviter le colmatage des captages par pétrification. Le thème de la géothermie sera valorisé en parallèle de celui de la restauration du marais salé.

Deux panneaux d'information sont prévus par la DDT pour délimiter l'arrêté de protection de biotope (APPB), leur emplacement sera décidé en accord avec la mairie. Cette APPB pourra faire l'objet d'une révision de périmètre pour éventuellement intégrer les futures zones restaurées. Pour l'instant, M. le Sous-Préfet ne souhaite pas réactiver le comité de pilotage spécifique à l'APPB. Il existe déjà d'autres instances de pilotage du projet (Natura 2000, SIVU) et il est préférable d'attendre également la fin de la procédure de mise en demeure actuellement en cours à Saillant. Il faut donc attendre au moins 1 an avant de voir s'il sera nécessaire de réactiver le comité spécifique à l'APPB. De plus, pour la composition du comité, un toilettage est en cours sur tous les APPB du département (modification des collectivités, référents scientifiques non disponibles...).

- **Évaluation des incidences Natura 2000**

Le remblaiement de la zone humide à Saillant fait actuellement l'objet d'une mise en demeure par les services de l'Etat. Le pétitionnaire devra soit enlever le remblai, soit proposer des mesures compensatoires.

M. Matthieu BERNARD précise que Chauve-Souris Auvergne a fait un suivi post chantier sur les ponts, suivi qui donne de bons résultats. Il confirme la présence d'un Murin de Daubenton dans les joints du pont de la Louve, ce qui est un retour très rapide, ainsi que la présence d'une colonie de cette espèce dans le pont routier de Rognon où il avait été conservé des gîtes potentiels lors de sa réfection.

Pour les thermes du Cornadore, il est envisagé par l'architecte de stabiliser la zone à chauve-souris avant de faire les travaux dans les autres parties. La destination finale du bâtiment n'est pas encore établie.

M. Julien CHAMBONNIÈRE signale qu'une rencontre a été organisée avec les organisateurs de manifestations sportives sur le Pays des Couzes, ce qui permet une bonne anticipation des études

d'incidences. Dans le cadre d'une simplification administrative, le seuil des manifestations avec des véhicules à moteur soumises à étude d'incidence a été augmenté à >50 véhicules. En cas de projet non évalué par des procédures administratives existantes, il peut être demandé d'activer « la clause filet ». Si une manifestation pose problème de façon récurrente, il faut le signaler à la sous-préfecture d'Issoire qui peut en refuser l'organisation.

La fréquentation des chemins par les véhicules motorisés, en dehors des manifestations sportives autorisées, reste un problème. Cela entraîne la dégradation des chemins dont la remise en état est à la charge des collectivités territoriales. Le pouvoir de police du Maire ou celui de la gendarmerie peut être sollicité mais il est plus facile à appliquer si la fréquentation est régulière que si elle est ponctuelle. La DDT rappelle que pour faire appliquer la réglementation de façon efficace la présence d'une signalétique adaptée est indispensable. Même les agents assermentés de l'ONCFS n'arrivent pas toujours à interpellier les motards. De plus, les aménagements et la réglementation sur le territoire du PNR des Volcans d'Auvergne semblent insuffisants. La gestion des chemins doit être mieux intégrée dans le cadre global des aménagements touristiques et la réflexion doit être mise en œuvre à l'échelle des communautés de communes.

- ***Suivi des populations de chauves-souris***

Chauve-souris Auvergne précise que si les effectifs varient peu, il constate une modification des comportements. L'alternance météorologique de périodes froides et de redoux en hiver modifie la répartition spatiale des animaux. Ceux-ci se déplacent plus qu'on ne le pense pendant l'hiver. Le lien avec le changement climatique n'est pas établi.

La porte tombée aux anciens Thermes du Cornadore explique la baisse du nombre de chauves-souris observée cette année car cela a créé un courant d'air.

Un nouveau protocole scientifique a été mis en place pour évaluer l'intérêt des colonies de chauves-souris. La colonie de Grand Murin située dans le parc animalier d'Auvergne à Ardes est la seule colonie d'Auvergne à être reconnue d'intérêt international.

- ***Etude du Grand Rhinolophe – phase 1***

La récolte du guano frais a été plus complexe que prévu car elle était parfois peu abondante. La mise en place de « Rhinologgers » en parallèle de l'étude génétique permet de mesurer des déplacements très rapides des colonies. Les combles de l'église de Montaigut se sont vidés en deux jours seulement. Si les essais de cette étude sont concluants, il faudra envisager de l'appliquer sur un territoire plus vaste. Les autres procédés de suivis (puces GPS, transpondeur) n'ont pas été retenus car ils sont soit plus impactant pour les animaux (capture), soit plus dur à mettre en œuvre (déplacement des animaux sur de longues distances). Le prélèvement de guano est plus simple et le coût des études génétiques a beaucoup baissé, ce qui rend ce protocole efficient.

- ***Communication***

Suite aux difficultés de co-financement, le comité de pilotage acte la proposition de l'animateur de reporter la mise en place de la caméra aux fontaines pétifiantes à la prochaine programmation 2019-2021. D'un budget de 6 550 euros TTC, ce projet pourrait être intégré au volet communication de l'animation Natura 2000 en utilisant la partie du budget habituellement allouée aux études.

- **Budget et actions 2018**

Le comité valide les 3 axes pour 2018 : mise en œuvre du projet sur la maîtrise du parasitisme des troupeaux, construction d'un mur isolant dans une des deux caves de St-Julien et poursuite de l'étude sur le Grand Rhinolophe (phase 2).

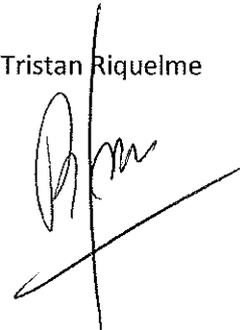
- **Point divers**

En absence de questions diverses, M. le Sous-Préfet remercie les participants et clôt la réunion.

Les participants sont invités à aller voir sur place les travaux de fermeture des caves de St-Julien réalisés par le CEN Auvergne dans le cadre du contrat Natura 2000.

Le Sous-Préfet d'Issoire,

Tristan Riquelme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TRM', is written over a vertical line that extends from the text 'Tristan Riquelme' above it. A diagonal line crosses the vertical line from the bottom left towards the top right.